

RE-OUVERTURE DU MARINELAND LE 21 MARS 2016

Les inondations d'octobre 2015, ont obligé le Marineland à fermer son parc.

Le syndicat CFDT F3C a apporté son soutien aux salariés et à la Direction par un courrier envoyé aux élus de la Région.



« La CFDT tient à saluer leur courage lors de la dernière catastrophe climatique qui a touché notre département le 3 octobre 2015 et plus particulièrement le parc de Marineland qui est incontestablement une vitrine internationale de notre département.

La CFDT sait parfaitement que les salariés du site travaillent en parfaite harmonie avec les animaux qui représentent plus qu'une simple relation au travail. L'implication des salariés de Marineland pour les soins et la surveillance des animaux est exemplaire, ce qui leur a valu d'obtenir divers prix d'excellence. Marineland contribue à la préservation des espèces tout en favorisant le tourisme et l'économie...

Pour la CFDT c'est tant mieux. Aucune remontée négative nous est remontée ni avant, ni après les événements en ce qui concerne le soin des animaux. La CFDT soutient le personnel et sa section CFDT, et souhaite apporter son appui de manière pressante pour que le parc de Marineland réouvre ses portes au public rapidement et en toute sécurité.

La CFDT, compte tenu de sa connaissance sur le dossier de Marineland, n'est en aucun cas en soutien avec les associations de défense des animaux qui ont profité de cette catastrophe pour faire de la communication médiatique, dans le cadre de leur campagne internationale sans connaître l'entreprise ni consulter les salariés au préalable. Écoutons et suivons cette préconisation de C-A BOST, Spécialiste des animaux marins au CNRS:

"Le contact entre les animaux sauvages et le public reste indispensable à l'heure où nous vivons de plus en plus éloignés du monde sauvage"

Écoutons et suivons cette préconisation de C-A BOST, Spécialiste des animaux marins au CNRS:

"Le contact entre les animaux sauvages et le public reste indispensable à l'heure où nous vivons de plus en plus éloignés du monde sauvage"

PERMANENCE CFDT SOPHIA ANTIPOLIS

2 rue de la bastide vieille Garbejaïre

06560 VALBONNE Tél: 06 44 73 55 41

cathy.torcat@cfdt-f3c-azur.fr



Les Echos De Sophia



La CFDT De Sophia Antipolis à Vos Côtés

AVRIL 2016

Édité

PROJET DE LOI TRAVAIL :

LA CFDT S'OPPOSE, PROPOSE ET S'IMPOSE

Réécrit, le texte du projet de loi travail présenté le 14 mars par le gouvernement aux organisations syndicales, patronales et étudiantes, comporte de nombreuses modifications obtenues par la CFDT et permet des progrès pour les travailleurs et les jeunes.

La CFDT avait deux revendications majeures : Enlever les dispositions qui facilitaient les licenciements et celles qui permettaient aux employeurs de déroger sans négociation aux règles du temps de travail. Il s'agissait ensuite de renforcer la sécurisation des parcours professionnels et le dialogue social. La nouvelle mouture du texte renforce le dialogue social et la négociation collective. Il permet la reconnaissance du fait syndical dans toutes les entreprises, et donne plus de place à la négociation.

Enfin, avec le compte CPA (Compte Personnel d'Activité), cet avant-projet de loi constitue une étape significative vers les droits attachés à la personne.

La CFDT a obtenu le maintien constant du temps de travail. En l'absence d'accord d'entreprise, c'est bien le code du travail et ses 35 heures qui s'impose. Elle a obtenu le retrait du plafonnement des indemnités prud'homale, remplacé par un barème indicatif, qui était déjà appliqué de toute façon. La négociation de branche permettra de garantir les garanties communes aux mêmes secteurs d'activité.

Enfin, à l'heure d'écriture de ce texte, la négociation n'est pas terminée, et la CFDT s'engage à se battre pour obtenir de nouveaux droits pour les salariés.

REPertoire DE QUELQUES SITES ET DES REPRESENTANTS CFDT DE SOPHIA ANTIPOLIS

ACCENTURE: Naura Djamaa (CHSCT Sophia) Jérôme Chemin (DSC)

<http://www.cfdt-accenture.org>

AKKA IS: Didier Lecuyer (CHSCT Sophia), Stéphane Lépine(DS) cfdt.akkais@free.fr

ALTRAN: Vincent Clément (DS) cfdt-altran.fr

AMADEUS: Rosine Gomez (DS) newsletter@cfdt-amadeus.fr

ASTEK: Fabrice Gourlay (DS) cfdt.fgourlay@gmail.com cfdtastek.eu

ATOS: Dominique Derai (DS) <http://www.cfdtatosintegration.fr>

CGI : Arnaud Degroise (DSC) Bruno,Rabourdin (DS)

<http://www.cfdt-cgi.fr/> <http://www.cfdt-cgi.fr/la-galaxie-cfdt.html>

GFI Informatique : Christophe SIMON (DS) cfdt.med@gmail.com

<http://cfdtgfi.jimdo.com>

KPMG: Isabelle Liber(DS) isabelle.liber@gmail.com

ORANGEDTSI DFY: Joel Andouche (DS) joel.andouche@cfdt-f3c-azur.fr

SOGETI/ CAP GEMINI: Thierry Ramenatte (DS
Sogeti France)

Robert Fretel (DS Cap Gemini)

<http://cfdt2capgemini.org>

SOPRA/STERIA: William Beaumont (DSC)

william.beaumont@gmail.com

<http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com>



RETROUVEZ LES ECHOS DE SOPHIA SUR LE WEB

www.cfdt-f3c-azur.fr

AINSI QUE TOUS LES LIENS UTILES,
POLES D ACTIVITE ET CODE DU TRAVAIL....



web

GRUPE GFI INFORMATIQUE

Les salarié-e-s de GFI Informatique testent pour VOUS



la carte à puce «tickets restaurants»

Le décret encadrant l'utilisation des cartes à puces pour le paiement des repas partiellement payés par l'employeur a été publié au Journal Officiel en mars 2014. Aussitôt la direction de GFI Informatique impose la carte à puce à l'ensemble des collaborateurs, sans aucune concertation avec les organisations syndicales.

Niant la simplification pour les services comptables de l'entreprise, la direction de GFI vantent alors les louanges de cette carte pour le collaborateur : possibilité de faire l'appoint au centime près, possibilité de remplacer une carte perdue ou volée sans frais.

Hélas, les salarié-e-s découvrent rapidement les contraintes de ce nouveau moyen de paiement :

Fini les utilisations illégales, impossibilité d'utiliser le dimanche cette carte, le plafond de dépense de 19 euros par jour est inscrit dans la carte (inutile d'essayer dépenser plus dans plusieurs enseignes). D'autre part, certains restaurateurs découvrant les frais importants imposés par les banques (jusqu'à 4,8%) refusent ce moyen de paiement.

Fin 2014, plusieurs salariés se retrouvent bloqués avec un avoir dépassant les 500 Euros.

La section CFDT GFI porte alors une pétition demandant 1) la re-matérialisation gratuite et sans plafond pour qu'à la demande du salarié, il puisse convertir son solde en tickets restaurants «papier» 2) la bascule automatique du millésime d'une année sur l'autre. (le millésime définit le délai d'utilisation des fonds).

La section CFDT GFI a finalement obtenu gain de causes auprès de la direction en fin d'année 2014 et se bat encore pour le millésime 2015.

Dix-huit mois après son lancement cette carte est encore peu répandue: moins de 5% des 3,5 millions d'utilisateurs ont basculé vers la dématérialisation.

Le législateur n'a pas prévu une date d'obligation de basculement pour les 95% restants.

La section CFDT GFI espère vous avoir apporté un peu de lumière sur cette aventure qui est détaillée sur <http://cfdtgfi.jimdo.com>